



Elections ? Actions !

LYON 03 CC
SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 25/03/2022
Date limite de distribution : 31/03/2022

- **8 mars : solidarité avec les femmes du monde entier !**
- **La FSU 69 toujours plus impliquée dans le collectif Plus Jamais Ça ! Rhône** p 2
- **Ecole primaire : carte scolaire inhabituelle**
- **L'évolution inquiétante des moyens en collège et lycée général et technologique depuis 4 ans !** p 3
- **Oui au nouveau collège, mais pas ici !**
- **La loi 3DS : c'est encore non !** p 4

édito En cette période électorale, le rôle de la FSU est important : à la fois porter les revendications des Fonctionnaires et l'idée d'un Service Public renforcé et au service de la population auprès des équipes de campagne et de l'opinion publique, mais aussi analyser les promesses de campagnes des candidat.es porteuses aussi bien d'espoirs que de nombreuses perspectives de combats futurs et les porter à la connaissance des adhérent.es des syndicats de notre fédération.

Mais la FSU reste aussi résolument dans le champ des luttes : journée internationale des droits des femmes le 8 mars, action des psychologues le 10 mars, marche pour le climat et la justice sociale le 12 mars, grève interprofessionnelle pour les salaires le 17 mars, action des retraité.es le 24 mars et mobilisations nombreuses pour la paix en Ukraine et le retrait des troupes russes. Face aux attaques et à un contexte politique et social toujours plus difficile, ne baissons pas la tête et continuons de porter haut et fort nos idées pour le Service Public, le Progrès Social et la Paix !

François Jandaud,
secrétaire départemental FSU

8 MARS : SOLIDARITÉ AVEC LES FEMMES DU MONDE ENTIER !

La FSU appelle à la journée de grève féministe le 8 mars pour les droits des femmes, l'égalité salariale et professionnelle et contre les violences sexistes et sexuelles. La manifestation à Lyon a regroupé près de 8000 manifestant.es.

Chaque année, le 8 mars partout dans le monde et en France, les femmes se mobilisent pour faire progresser leurs droits et les rendre effectifs. Ces dernières années, des mobilisations importantes ont permis de faire bouger les lignes. Dans la Fonction publique, des plans d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont enfin vu le jour grâce à ces mobilisations et à l'action des organisations syndicales. Dans l'académie de Lyon, la FSU 69 participe au groupe de travail sur le sujet et suit l'élaboration du plan d'actions académique qui sera présenté fin mars.



Ce que porte la FSU :

Des mesures générales d'augmentation immédiate des salaires (augmentation de 300 euros, dégel du point d'indice) mais aussi des mesures de résorption des écarts entre les femmes et les hommes (dans le cadre des plans d'action : réduire l'impact des interruptions de carrière, faciliter le déroulement de carrière : accès à la HC, classe exceptionnelle...).

Le 8 mars c'est la lutte pour l'égalité au travail mais pas seulement. C'est aussi la lutte pour une société sans violences sexistes et

sexuelles, pour le droit des femmes à disposer de leur corps mais aussi de temps libre par un meilleur partage des tâches éducatives et domestiques, de la charge mentale...

Pour l'égalité entre les femmes et les hommes, partout, ne lâchons rien !

Manon Pilloy, SNUipp-FSU

LA FSU69 TOUJOURS PLUS IMPLIQUÉE DANS LE COLLECTIF PLUS JAMAIS ÇA ! RHÔNE



La présence d'un stand "Plus Jamais ça !" au salon Primevère des 25, 26 et 27 février a suscité beaucoup d'intérêt et de curiosité. Le collectif a pu se présenter et répondre aux questions des visiteurs lors de la conférence du dimanche 27.02 à 12h. Ils étaient plus d'une soixantaine, ce qui montre bien que l'alliance des organisations altermondialistes, écologistes, des syndicats de transformation sociale que sont la FSU, Solidaires et la CGT, et du syndicat agricole - la Confédération Paysanne - fait plus que jamais sens. En effet, il est absolument nécessaire de bien saisir que l'action en faveur du climat et la justice sociale sont intimement liées. C'est d'ailleurs un fait largement souligné dans le dernier rapport du GIEC.

Cette année encore, PJC69 s'est impliqué aux côtés de Lyon Climat dans l'organisation de la marche du samedi 12 mars pour le climat et la justice sociale. Le communiqué de presse commun a insisté sur les forts enjeux d'un rassemblement citoyen massif, à la veille des élections, alors que trop peu de candidat-es s'emparent de la question. Il est indispensable de remettre cette question au cœur des débats de la campagne présidentielle.



Tous les rapports :



Cette marche #LookUp, en référence au film Don't Look Up, dénonce l'inaction gouvernementale face à l'urgence climatique, et la complicité du pouvoir en place avec les multinationales qui sacrifient le vivant pour faire toujours plus de profit.

La marche a rassemblé plus de 8000 personnes de tous horizons. Mais encore une fois, la presse n'a pas su relayer notre affirmation que les luttes pour le climat et la justice sociale sont interdépendantes.

Une nouvelle marche aura lieu le 9 avril, encore un moment fort pour exiger un autre monde.

ECOLE PRIMAIRE : CARTE SCOLAIRE INHABITUELLE

Pour la deuxième année consécutive, le département du Rhône risque de perdre plusieurs milliers d'élèves. Avec la faible dotation accordée par le Ministère (31 postes), cela entraîne une cascade de fermetures de classes (plus de 200).

Les classes à 24 en GS-CP-CE1 ne sont pas appliquées dans toutes les écoles ordinaires.

Dès les réunions préparatoires, le SNUipp-FSU avait alerté l'IA de son opposition de voir cette mesure ministérielle se faire sur le dos des effectifs des autres niveaux de classe.

Au final, beaucoup d'écoles n'en n'ont pas bénéficié : l'IA n'avait pas une dotation suffisante. Le SNUipp-FSU a bien fait préciser à l'IA que les écoles dont les effectifs seront chargés n'auront pas l'obligation de mettre en œuvre les classes de GS-CP-CE1 à 24. Un allègement réel des classes dans les écoles ordinaires nécessiterait plus de 200 postes supplémentaires. Malgré l'annonce du ministre, des centaines d'école auront encore des classes surchargées particulièrement en maternelle.

Maternelle en REP+, une question loin d'être réglée

La mise en œuvre des Grandes Sections dédoublées a été repoussée en REP. En REP+, l'IA a maintenu des « règles de calcul » qui étaient défavorables aux classes Petite et Moyenne Sections. Le SNUipp-FSU a dénoncé fermement ce mode de calcul et demandé un respect d'une limite à 26 par classe. Sans s'engager sur une telle proposition, l'IA a prononcé des ouvertures dans plusieurs écoles maternelles pour éviter des classes trop chargées.

Une nouvelle rentrée comme si le Covid n'avait jamais existé

Elle ne permet pas de corriger le retard pris dans le passé. La brigade de remplaçant·es a perdu 50 postes depuis le début du ministère Blanquer. Les collègues de REP+ se voient toujours privé·es des concertations et formations prévues par décret depuis la fermeture de postes de ZBF. Les absences, même longues, sont loin d'être toutes remplacées. Les élèves déjà privé·es d'un nombre astronomique de journées d'école à cause du Covid perdront encore des journées de classe faute de remplaçant·es. Elle ne permet pas d'anticiper le futur en créant des conditions de travail qui répareraient les conséquences de deux années de Covid. Aucune création de postes RASED, aucun allègement des effectifs dans la plupart des écoles....

Une nouvelle fois, le ministère prévoit une rentrée 2022 comme si le Covid n'avait pas frappé les écoles et les élèves depuis deux ans.

Benjamin Grandener, SNUipp-FSU

L'ÉVOLUTION INQUIÉTANTE DES MOYENS EN COLLÈGE ET LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE DEPUIS 4 ANS !

Le Comité Technique Départemental (CTSD) du Rhône qui attribue officiellement les dotations de moyens aux établissements (DHG) du 2nd degré pour la rentrée 2022 s'est tenu le 24 janvier. Après un vote unanime des représentant·e.s élu·e.s contre ces dotations insuffisantes, il nous est apparu essentiel d'effectuer un comparatif des chiffres prévisionnels dans le Rhône depuis 2018, date à laquelle E. Macron a mis en œuvre sa politique éducative. Depuis 4 ans, nous remarquons une augmentation systématique des Heures Supplémentaires Annuelles (HSA) prévisionnelles (+21.6% en collège, +12.3% en lycée), aggravant la fatigabilité des personnels et dégradant les conditions d'étude de nos élèves. Le ratio HSA/DHG est à la hausse (atteignant 8.98% en 2022 en collège, 13.3% en lycée). Les HSA augmentent toujours entre le prévisionnel et le constat de rentrée après les ajustements de moyens en juillet. On note également une diminution de l'Allocation Progressive de Moyens, réponse à l'enjeu d'égalité entre les territoires (-31.1% en collège, -38.7% en lycée) et des Indemnités de Missions Particulières (IMP) exercées hors du face à face pédagogique. La politique éducative menée durant ce quinquennat ne peut pas être plus radicalement opposée à ce que portent la FSU et ses syndicats !

#Education2022

Nadège Pagliaroli, SNES-FSU

DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, LES CONSÉQUENCES DE RÉFORMES S'AGGRAVENT

Les apprenti·es-intégrés bien présent·es dans les classes ne sont pas pris en compte pour les calculs des DHG. Le rectorat a confirmé en audience avec le SNUEP que leurs places sont considérées comme laissées vacantes par les scolaires. Comme ce nombre va augmenter dans l'avenir, c'est une vraie bombe à retardement.



La scolarité des élèves perturbée par le COVID n'est absolument pas prise en compte par le ministère : la machine administrative est en marche et toute baisse d'effectifs au cours de la formation se traduit par moins d'heures dans les DHG. Cela conduira à la suppression d'heures en groupes en enseignement général.

Le vote unanime en contre des organisations syndicales lors du CTSD a conduit l'Inspecteur d'Académie à revoir à la marge sa copie : quelques heures d'Allocation Progressive de Moyens ont été obtenues (passage de 90 h à 110 h), même si c'est une goutte d'eau. Cela ne permet pas de retrouver le niveau de dotation de 140 h pour la rentrée 2020.

François Clément, SNUEP-FSU

LIMAS : OUI AU NOUVEAU COLLÈGE, MAIS PAS ICI !

En décembre, les personnels du collège UTRILLO à Limas découvraient, par la presse, le projet de construction du collège Jacques Chirac sur l'emplacement de leurs installations sportives. Si la création d'un nouveau collège est un impératif, l'emplacement retenu est une aberration. En effet, le projet, prévu au Nord de Villefranche, a été déplacé au Sud de la ville et aboutit à la création d'une zone scolaire de 1550 collégiennes

La FSU réclame l'abandon de ce projet et demande que le département du Rhône étudie d'autres lieux d'implantation.

David Millaud, SNEP-FSU

LA LOI 3DS C'EST ENCORE NON !

La loi 3DS

Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

La loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration, simplification) a été promulguée le 21 février 2022. Parmi ses articles, l'article 145 donne aux collectivités territoriales de rattachement une autorité fonctionnelle sur les adjoint.e.s gestionnaires des établissements scolaires. Le gouvernement a beau indiquer que cet objectif se borne uniquement aux missions décentralisées en 2004 (entretien, maintenance, hébergement), on voit clairement son intention d'instaurer le pouvoir de la collectivité territoriale de rattachement vis-à-vis de l'EPLÉ, de son pilotage et de son fonctionnement. De plus n'est-ce pas là, la continuation, à petit pas, d'une politique de décentralisation de l'éducation nationale par le truchement de l'EPLÉ et de son statut ?

La mobilisation en intersyndicale, créée à l'initiative du SNASUB-FSU, a cependant bien eu lieu pour s'opposer à cet article. Lors de la journée « administration morte » du 13 janvier, la majorité des secrétariats étaient fermés dans l'académie. Un vœu a été déposé lors du CTA de décembre par la FSU. Le 27 janvier, le jour de l'examen par la commission mixte paritaire parlementaire en charge de la négociation finale sur le contenu définitif de la loi 3DS, une centaine de personnels était rassemblée devant le Sénat.

Pour le SNASUB-FSU, il nous faut continuer à exprimer, dans l'unité, notre opposition de principe comme notre rejet concret de cette autorité fonctionnelle, porteuse de lourds dangers pour le fonctionnement de nos établissements et pour les conditions de travail des collégiens concernés et de leurs équipes.

De la même façon, le projet de loi 3DS portait l'externalisation de la santé à l'école. Face à une opposition massive et argumentée des personnels concernés et du SNICS-FSU, cette décentralisation avait disparu du projet gouvernemental. Elle est revenue par la fenêtre au Sénat. Face à cela, les élèves, leurs familles et l'ensemble de la communauté éducative ont refusé tout scénario de décentralisation qui « s'entendrait sur la totalité du champ, médecins et infirmières y compris dans les établissements scolaires ».

Attaché à l'efficacité des services publics, le SNICS-FSU s'est opposé également à ce que l'amendement ajouté par une députée, ancien médecin scolaire, ne revienne à défendre une réorganisation de type service de santé scolaire, statutairement favorable à certains personnels de santé, mais délétère pour les élèves et leur réussite scolaire.

La mobilisation a permis d'imposer un nouveau recul, cependant un rapport a été commandé pour « étudier dans les 6 mois les perspectives du transfert de la médecine scolaire aux départements ». En fonction des conclusions du rapport, les personnels se préparent à une nouvelle lutte aux côtés des usagers.

Sébastien Poupet, SNASUB-FSU
Catherine Cordier SNICS-FSU

fsu
Rhône

Trimestriel de la Section du Rhône de la FSU
Bourse du Travail Place Guichard 69 003 Lyon
Tél : 04 78 60 04 80
Prix du N° : 0,80 € Abonnement : 3 €
Directeur de la Publication N. PAGLIAROLI
Imprimé par nos soins

Le secrétariat départemental

François Jandaud
Nadège Pagliaroli
François Clément
Benjamin Grandener
David Millaud
Manon Pilloy
Laure Tomczyk

FSU Rhône
Bourse du Travail
Place Guichard
69003 - LYON
tél : 04 78 60 04 80
mail : fsu69@fsu.fr

Toutes les infos sur
<https://fsu69.fsu.fr>

